La qualité de l'eau potable

L'eau potable du robinet est un des aliments les plus contrôlés en France. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent.

De nombreux critères de qualités doivent être remplis pour répondre aux normes de potabilité :

- Elle ne doit contenir aucun micro-organisme pathogène
- Elle doit contenir des concentrations très faibles voir nulle de certains composants indésirables comme les pesticides, les métaux lourds, etc...
- Elle ne doit pas dépasser certaines teneurs pour les éléments essentiels comme le calcium, le magnésium, etc...

Retrouvez ici les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Documents
Qualité de l'eau destinée à la consommation - 10 juin 2021